



Ville d'Asnières-sur-Seine



Madame, Monsieur,

Afin de mieux tenir compte de votre situation actuelle et vous permettre de bénéficier dès janvier 2012 du tarif le plus adapté, **nous vous invitons à mettre à jour votre quotient familial.**

Nous vous rappelons que depuis l'année dernière, cette mise à jour prend effet chaque **1^{er} janvier.**

Les démarches ont été simplifiées et le nombre de documents à fournir a été fortement réduit. C'est par ces changements simples et en faveur du développement durable que nous modernisons l'action publique locale au service des asniérois.

Nous vous prions de croire, Madame, Monsieur, en nos sincères salutations.
Le service Enfance Pratique.



Code famille :

Je souhaite que mon quotient familial soit calculé ou mis à jour, je joins les documents suivants :

- Photocopie de l'avis d'imposition 2011 sur les revenus 2010 (**1^{ère} page et page avec le revenu net déclaré**)
- Historique des relevés des allocations sur toute l'année 2010 (janvier à décembre) à demander à votre CAF
- Relevé de CAF récent disponible sur le site de la CAF

Je soussigné(e)souhaite que le tarif maximum me soit appliqué, je ne renvoie que ce coupon signé et daté sans autre document.

Coupon à retourner avant le **7 décembre 2011** à :

Enfance Pratique BP 217 - 92602 Asnières-sur-Seine Cedex

Les documents peuvent également être déposés au 5-7 rue de l'Alma
du lundi au vendredi, de 8h à 12h et de 13h à 17h.
Fermé le mardi matin.

Si tous les documents demandés ne sont pas fournis dans les délais,
le tarif maximum sera automatiquement appliqué
dès votre première facture 2012

Date :

Signature

Signature



enfancepratique@mairieasnieres.fr